

- plaids communs, 828; son projet d'ordonnance pour une meilleure administration de la justice, 834; sommaire d'une ordonnance pour le soulagement du pauvre, en prenant des mesures à l'égard de l'administration de la justice dans les causes peu importantes, note 2, p. 837; la protestation qui censure son discours est considérée par lord Sydney une attaque contre la liberté du débat, 851; bill pour protéger les revenus de la couronne, pour régler la procédure dans les causes de la couronne et pour adopter au sujet le privilège d'appel dans les cas d'amendes considérables, note 7, p. 854; assiste Dorchester dans la tâche d'amender le premier projet de l'Acte constitutionnel, note 6, p. 988; remarques au sujet des bornes du Canada, 989; brouillon d'une clause à insérer dans l'Acte constitutionnel au sujet des bornes entre Québec et le Nouveau-Brunswick, 999; lettre à Dorchester relative au projet de gouvernement général pour les possessions britanniques dans l'Amérique du Nord, 1000-1002; ébauche de ce qui doit être ajouté dans l'Acte constitutionnel au sujet d'un gouvernement général, 1003; sujet du procès pour offenses criminelles, 1006; il en est fait mention, 988, 1000.
- Soldats, concessions de terre à leur faire, 139.
- Solliciteur général, *voir* "Procureur général et solliciteur général."
- Sorel, seigneurie de, doit être divisée par lots et concédée aux loyalistes qui ont quitté les colonies après la signature du traité de Paris (1783), 817.
- Spry, capitaine, ingénieur à Québec, 1762, 26.
- Stanhope, amiral, prend possession de l'île de Minorque, 467.
- Steel, M., capitaine de vaisseau du roi le "Mercure," le Conseil lui demande des renseignements sur la navigation du St-Laurent, 886.
- Stewart, Charles, membre du Conseil, 1765, 252.
- Stuart, Dr John, missionnaire des Mohawks, premier ministre nommé pour le Haut-Canada, note 2, p. 924.
- Subsides, bills de, le Conseil et l'Assemblée doivent avoir le pouvoir d'élaborer ces bills, 158, 280.
- Suckling, George, procureur général de Québec, démis de ses fonctions, note 2, p. 228.
- Sydney, lord, remplit la charge de secrétaire d'État, note 1, p. 762; dépêche à Hope indiquant quelle doit être la politique du gouvernement britannique pour s'assurer le concours des sauvages dans la lutte entre les Américains et les Anglais, 790; dépêche à Hope au sujet de la proposition d'augmenter le nombre de membres canadiens dans le Conseil législatif, 790; lettre à Joseph Brant concernant la protection à accorder aux sauvages dans les cas de dispute avec les Américains au sujet de leurs terres, 794; lettre à Brant relative aux compensations à accorder aux sauvages pour les pertes subies durant la guerre, 794; dépêche à Hope l'informant que Dorchester a été nommé gouverneur général, qu'en outre, la charge de lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick lui est offerte si le lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick, le colonel Carleton, est transféré à Québec, 795; lettre à Carleton relative à l'attitude du procureur général Monk à l'égard des juges des plaids communs, 851; croit que les Canadiens ont le droit de conserver les lois qui leur ont été garanties par la capitulation, 851; exprime son opinion au sujet des paroles du juge en chef Smith, 851; son opinion à l'égard des anciens habitants, 852; lettre de Dorchester relative à l'état de la province, 852; lettre à Dorchester au sujet de la division de la province, 852; lettre à Carleton au sujet de l'octroi d'une assemblée, 852; lettre de Dorchester recommandant de concéder les terres de la couronne à franc et commun socage, 927; pétition des marchands anglais qui font le commerce avec Québec pour obtenir une chambre d'Assemblée, 932; au sujet des opinions contradictoires à l'égard du changement de la constitution, 936; lettre à Dorchester demandant un rapport sur l'état civil de la province, 938; remarques concernant la religion protestante, note p. 1012.
- Système féodal, des Français, vues de Carleton à ce sujet, 538; les Canadiens s'opposent à ce qu'il soit rétabli par l'Acte de Québec, note 1, p. 650, note 1, p. 664, note 1, p. 682.
- Système judiciaire, adresse des citoyens français au roi à ce sujet, 195.
- Tachet, M., membre du jury d'accusation à Québec, 189.
- Taxation, proposée pour créer un revenu, 218; le Conseil ne pourra imposer les taxes, note p. 733; objection contre l'imposition de taxes par la Chambre d'assemblée, 745 (*voir aussi* p. 582); pétition des catholiques romains exposant que la colonie n'est pas en état de supporter des taxes, 750. *Voir aussi* "Droits."
- Témoins, suggestions quant à l'interrogatoire, 337; dispositions de l'ordonnance de 1785 relatives à l'interrogatoire, 769.
- Tenure, conditions à observer, 35, 68, 79; ordonnance à l'effet de maintenir temporaire; ment le mode français, 199, 242, 309, 327, projet d'ordonnance pour maintenir les lois et coutumes françaises relatives à la transmission et à l'aliénation des terres, 266; recommandé de maintenir le mode français; 275; raisons de Maseras pour remettre la loi française en vigueur, 352; Wedderburn suggère de maintenir la loi française, 413; dans son "projet d'acte" Maseras propose de maintenir la loi française, 516; instructions à Carleton en 1775 relatives à ce sujet, 593; les loyalistes demandent au roi de ne pas être astreints au mode français, 760; changements à faire à ce sujet, note 1, p. 851; les marchands de Québec recommandent le maintien de la loi canadienne, 888; suggestions relatives à la tenure des terres de la couronne par les loyalistes, 892; notes relatives aux instructions à Carleton à ce sujet, note 2, p. 919, et note 1, p. 927; les